



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DLIBRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 NOVEMBRE 2017**

Numro
DEL 2017.11.08/168

Le **mercredi 8 novembre 2017** à 17h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur Grard FROMM, Maire.**

Thme : TRANSPORTS 2

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL  VOCATIONS MULTIPLES POUR LES NAVETTES VALLENNES.

taient Prsents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurlie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Rene, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hlne, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU ric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND milie, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

taient reprsents :

MARTINEZ Gilles pouvoir  FROMM Grard;
MARCHELLO Marie pouvoir  FABRE Mireille;
KHALIFA Daphn donne pouvoir GUERIN Nicole;
ROMAIN Manuel pouvoir  DJEFFAL Mohamed;

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Prsents : 28

**Nombre de
suffrages
exprims :** 32

Absents excuss :

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphn, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel,

Secrtaire de sance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Francine DAERDEN

Considérant que depuis de nombreuses années, les quatre communes de Serre-Chevalier Vallée, à savoir Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et le Monêtier-les-Bains en collaboration avec la SAS « SCV Domaine skiable » ont développé un service de navettes valléennes « Monêtier-Briançon » gratuit pour les détenteurs d'un forfait remontées mécaniques, ski nordique ou carte d'hôtes en cours de validité ;

Considérant que cette prestation, indispensable au bon fonctionnement de la station de Serre-Chevalier Vallée Briançon était traditionnellement financée par le syndicat intercommunal à vocations multiples et la SAS « SCV domaine skiable », la commune de Briançon participant sur la part du syndicat intercommunal à vocations multiples ;

Considérant que la SAS « SCV domaine skiable » par courrier en date du 31 août 2017, a informé les partenaires de sa volonté de ne pas renouveler ce partenariat ;

Considérant qu'afin de maintenir ce service indispensable, la commune de Briançon, en partenariat avec le syndicat intercommunal à vocations multiples, souhaite continuer à renforcer les services de transport pour la période hivernale 2017/2018 ;

Vu la délibération n° DEL 2017.01.27/012 du conseil municipal du 27 janvier 2017, relative maintien du service de navettes valléennes pour la saison 2016/2017 ;

Vu le désengagement financier complet de la SAS « SCV domaine skiable », il apparaît nécessaire que la commune s'engage financièrement à hauteur de un tiers (1/3) de la participation du syndicat intercommunal à vocations multiples sur la base du montant retenu pour la saison hivernal 2016/2017 soit 66 666,00 €. Ce montant pourra faire l'objet d'une réactualisation après l'arrêt définitif des résultats financiers de la saison hivernale 2017/2018 ;

Une convention fixant les termes de ce partenariat et jointe en annexe.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- De valider la participation de la commune de Briançon au financement du service de navette valléennes à hauteur de un tiers (1/3) de la participation du syndicat intercommunal à vocations multiples tel que précisé dans la convention ;
- D'approuver les dispositions des conventions ci-après annexée ;
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 1 (Éric PEYTHIEU)

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

TRANSMIS LE

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2017
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
TRANSPORTS 2 N° DEL 2017.11.08/168

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À
VOCATIONS MULTIPLES ET LA COMMUNE
DE BRIANÇON POUR LE MAINTIEN
NAVETTES VALLEENNES
SAISON 2017/2018

ENTRE

Le **syndicat intercommunal à vocations multiples** de Serre-Chevalier ci-après désigné SIVM représenté par sa présidente en exercice Madame Christine VALLA dûment habilité à signer la présente convention par délibération en date du 10 octobre 2017.

D'UNE PART,

ET

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2017.11.08/168 du 8 novembre 2017.

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Depuis de nombreuses années, une convention tripartite était signée entre le département des Hautes-Alpes, autorité alors compétente, le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVM) et Serre-Chevalier Vallée Domaine Skiable (SAS « SCV Domaine Skiable ») pour la prise en charge financière par chacune des parties des services de transports saisonniers en renforts de ceux mis en place par le département pour la desserte de la station de Serre-Chevalier en période hivernale.

Depuis de nombreuses années, les quatre communes de Serre-Chevalier Vallée, à savoir Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et le Monétier-les-Bains en collaboration avec la SAS « SCV Domaine Skiable » ont développé un service de navettes valléennes « Monétier-Briançon » gratuit pour les détenteurs d'un forfait remontées mécaniques, ski nordique ou carte d'hôtes en cours de validité.

Pour la saison hivernale 2016/2017 la SAS SCV « domaine skiable » s'étant en partie désengagée financièrement, le montant de la participation de la commune est passé de 32 198,91 euros à 66 666,00 euros et une convention de partenariat a été signée.

Par courrier en date du 31 août 2017 SAS « SCV domaine skiable », a informé les partenaires de sa volonté de ne pas renouveler ce partenariat.

Ce service étant indispensable, la commune de Briançon, en partenariat avec le syndicat intercommunal à vocations multiples, souhaite continuer à renforcer les services de transport pour la période hivernale 2017/2018 ;

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La commune de Briançon s'engage à participer au financement des navettes valléennes « SERRE CHE BUS » ou « SKI BUS » Serre-Chevalier -Briançon pour la saison 2017/2018 à hauteur de un tiers (1/3) de la participation du syndicat intercommunal à vocations multiples sur la base du montant retenu pour la saison hivernal 2016/2017 soit 66 666,00 €.

Ce montant pourra faire l'objet d'une réactualisation après l'arrêt définitif des résultats financiers de la saison hivernale 2017/2018.

ARTICLE 2

Le règlement de la participation de la commune de Briançon sera effectué auprès du syndicat intercommunal à vocations multiples après émission d'un titre de recettes par celui-ci

ARTICLE 3

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux pour la saison 2017/2018.

ARTICLE 4- ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour le SIVM** : en la mairie de Saint-Chaffrey sise route du Pont levis, 05330 Saint-Chaffrey
- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

La présidente du SIVM,
Christine VALLA.

Le Maire de Briançon,
Gérard FROMM.